

DELIBERATION N° 26-097

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Marc GAUTIER,
doyen d'âge de l'assemblée

**OBJET : ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE
DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**

Date de la convocation : Mardi 31 mars 2026

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 31</i> <i>Présents : 29</i> <i>Pouvoirs : 2</i> <i>Votants : 31</i></p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p><i>Laurette BOTTA : 26</i> <i>Cédric MOREL : 1</i> <i>Blancs : 4</i> <i>Nuls : 0</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Michel VALETTE (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER, Laurence JACQUET (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Sébastien MASSIT (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bruno BIBILLON, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Marie-Aude GONON, Isabelle MORELLI-MAILLET, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Angélique VIAL à Pierre FAYARD</p>
--	---

CONSIDÉRANT la nécessité de composer l'organe délibérant de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à l'issue des élections municipales de 2026,

Monsieur le doyen de l'assemblée, Marc Gautier, prend la présidence de l'assemblée, rappelle les règles applicables et fait procéder à l'élection du Président.

Il désigne Williams DUFOUR et Wilfried TISSOT assesseurs pour le vote.

Il appelle les candidats à se déclarer.

- Madame Laurette BOTTA présente sa candidature.

Chaque membre du conseil communautaire, a déposé dans une urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le décompte des bulletins sortis de l'urne a porté le nombre de bulletins exprimés à 31.

Après avoir procédé au dépouillement :

- Madame Laurette BOTTA a obtenu 26 voix
- Monsieur Cédric MOREL a obtenu 1 voix
- 4 bulletins blancs
- Aucun bulletin nul

Le Conseil,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-10 et L 2122-15 par renvoi de l'article L 5211-2 ;

VU le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

- **DÉCIDE** de proclamer Laurette BOTTA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et la déclare installée.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 14/04/2026

La Secrétaire de séance,
Anne LENFANT



La Présidente,
Laurette BOTTA

